

Les poussières de bois – Salarié

Vous travaillez le bois ?

Quels sont les risques et les moyens pour **VOUS** protéger ?

Vous travaillez le bois ? Quels sont les risques et les moyens de vous protéger ? Que vous soyez scieur, charpentier, menuisier, ébéniste, agenceur, décorateur,...

Vous êtes concernés !

Le saviez-vous ?

- Les plus grosses poussières de bois se déposent dans les fosses nasales ou dans la gorge
- Les plus fines poussières de bois peuvent accéder aux voies respiratoires, pénétrer dans les poumons, voire dans les alvéoles pulmonaires
- Les poussières de bois sont classées cancérogènes de catégorie 1 et représentent la deuxième cause de cancers liés au travail
- Plus de 400 000 salariés seraient exposés au risque d'inhalation de poussières de bois dans le cadre de leur travail



Quels sont les risques pour la santé ?

Les poussières de bois **sont nocives par contact cutané et par inhalation** quel que soit le type de bois utilisé, y compris l'aggloméré et le contreplaqué.

- L'absence de précaution lors des différentes phases de travail peut avoir des conséquences sur votre santé, notamment :
 - Irritation de la peau et des muqueuses.
 - Allergies respiratoires et cutanées : eczéma, rhinite, asthme...
 - Cancer des fosses nasales, de l'éthmoïde (os situé à la partie supérieure des fosses nasales) même plusieurs années après avoir quitté le métier.

Les maladies liées aux poussières de bois sont référencées dans le tableau n°47 du régime général.

La surveillance médicale

L'exposition aux poussières de bois nécessite un suivi individuel renforcé du salarié.

Le salarié est suivi par le service de santé au travail tous les 2 ans. Un suivi médical post-professionnel (inactivité, invalidité, retraite) est recommandé pour les salariés qui ont été exposés aux poussières de bois plus de 12 mois cumulés, et 30 ans après la première exposition. Ce suivi est effectué par le médecin généraliste et par son correspondant ORL tous les 2 ans.



Dans quels cas contacter votre médecin du travail ?

Si vous avez d'un seul côté :

- Le nez bouché, le nez qui coule
- Des saignements de nez
- Une baisse ou disparition de votre odorat
- Des maux de tête
- Des douleurs près d'un œil
- Un œil qui gonfle ou qui pleure
- Une toux persistante



Comment vous protéger ?

Limitez la diffusion des poussières de bois

Des **équipements de protection individuelle** doivent être portés lors du travail du bois : masque anti-poussières (P3), lunettes de protection, chaussures de sécurité etc.

Le travail sur machine / Le ponçage

Lors de l'usinage du bois, les copeaux les plus lourds sont éjectés les premiers, les poussières les plus fines plus légères et dangereuses se dégagent ensuite. **Les opérations de ponçage sont les plus polluantes.** Elles peuvent contaminer d'autres zones de travail comme celle du montage. Voici quelques exemples d'actions :

- Mettez en route le système d'aspiration pour toutes les interventions même de courte durée
- Ouvrez le « registre » avant chaque utilisation de machine
- Fermez les clapets des machines non utilisées
- N'enlevez pas les protecteurs ni les capes d'aspiration
- Respectez les aires prédéfinies
- Branchez le système d'aspiration des machines portables

Le montage

Le travail de montage ne génère pas de poussière mais la zone de travail peut être polluée par les poussières provenant d'autres postes (par exemple : le ponçage). Voici quelques exemples d'actions :

- Respectez les aires prédéfinies
- Ne vous placez pas à côté de la zone de ponçage pour effectuer un montage

L'évacuation/Le vidage des sacs

Les filtres et les sacs à manche laissent échapper les poussières les plus fines. Le vidage des sacs ou leur remplacement est une cause d'empoussièrement majeure. Voici quelques exemples d'actions :

- Protégez-vous lors du vidage des sacs et du nettoyage du système d'épuration à l'aide d'un masque de protection respiratoire de type FFP3

Le nettoyage

Si vous utilisez une soufflette pour dépoussiérer les machines ou vos vêtements, il faudra aux poussières les plus fines 4 heures pour retomber au sol. Si vous utilisez un balai, il faudra aux poussières les plus fines environ 2 heures pour retomber au sol. Voici quelques exemples d'actions :

- Aspirez les poussières au poste de travail chaque jour avec un aspirateur adéquat (filtre absolu) participe à la prévention
- Humidifiez les petites chutes de bois et les copeaux en cas d'utilisation exceptionnelle d'un balai
- Ne nettoyez pas le filtre de l'aspirateur avec la soufflette
- Portez impérativement un masque de protection respiratoire de type FFP3 durant les phases de nettoyage

CONTACTEZ-NOUS



01 49 35 82 50



contact@amet.org



www.amet.org